



Carte n°3



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### Zonage des loisirs nautiques de la Réserve Naturelle Marine

- Balises (flottante, pieu, peinture)
- Courbe bathymétrique
- Barrière corallienne
- Réglementation générale (niveau 1)  
Applicable sur toute la réserve
- Règles supplémentaires (niveau 2A)  
Protection renforcée
- Règles supplémentaires (niveau 2B)  
Protection renforcée adaptée pour les pêcheurs professionnels (AP n°1742 du 15/07/08)
- Protection intégrale (niveau 3)  
aucune activité ni fréquentation
- Zone de navigation réservée pour les engins propulsés par le vent
- Zone de mise à l'eau des engins propulsés par le vent
- Zone de surf, kayak de mer...
- Zone de franchissement de la barrière corallienne autorisée

Références réglementaires: Décret n°2007-236 pour la création de la Réserve Naturelle Marine de La Réunion. Arrêté préfectoral n°1744 du 15 juillet 2008 pour la circulation des navires, des engins de plage et de sports nautiques.

Echelle carte 1/25 000 (1 cm = 250 m)  
Sources Dren Réunion - Réalisation juillet 2008  
Fond cartographique IGN Scan25 / Bathymétrie SHOM 2006



Dren Réunion, 12, allée de la Forêt  
Parc de la Providence - 97400 Saint-Denis  
Tél : 02 62 94 72 50 Fax : 02 62 94 72 55  
Email : dren.reunion@developpement-durable.gouv.fr